

# FFM - Fédération France Monocycliste

## Bulletin d'Adhésion Individuel 2004/2005

### Licence Sport - Loisir

Merci de remplir le formulaire le plus lisiblement possible. Lisez bien la section concernant les assurances.

Nom : .....

Prénom : .....

Numéro adhérent FFM : .....

Si vous n'êtes pas encore adhérent FFM, remplissez le cadre suivant :

Adresse :	.....	.....
Ville :	.....	.....
Code postal :	.....	.....
Téléphone domicile :	.....	Téléphone portable : .....
Date de naissance :	.....	Sexe (H/F) : .....
Email :	.....	.....

Entourez les activités pratiquées :

Artistique – Tout-terrain – Athlétisme – Basket – Hockey – Rando – Girafe – Roue ultime – Trial

Autre (merci de préciser) : .....

Ma commance de licence en date du : .....

Envoyez ce bulletin et votre chèque de 12 € (douze euros) libellé à l'ordre de la FFM à :

FFM  
24, rue Comte de la Garaye  
22100 Dinan

Si vous souhaitez participer à des compétitions, un certificat médical est obligatoire.

La licence comprend une assurance dommages corporels, c'est-à-dire les dommages que vous vous faites personnellement et non à un tiers (les dommages aux tiers sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la fédération), ce que ne couvrent pas les assurances responsabilité civile de la fédération et de la plupart des associations. La FFM a choisi de vous inciter à prendre l'assurance dommages corporels de base en l'incluant dans le prix de la licence. Elle offre des garanties ayant les montants suivants : décès accidentel : 6300€, invalidité permanente : 12 200€ (franchise : invalidité < 5%), frais médicaux : 200 % du tarif de Convention Sécurité Sociale (Maximum 3200 €), forfaits optiques et dentaires : 150 € par dent, monture et verres ou lentilles, appareils d'orthodontie : 150€, frais de secours et de sauvetage : 4550 €. Vous n'êtes pas obligés de prendre cette assurance dommages corporels, dans ce cas la licence ne coûte que 6 €. Si à l'opposé vous voulez prendre une assurance plus importante, vous pouvez rajouter : 1,80 € pour un doublement des capitaux décès et invalidité, 3,60 € pour un triplement des capitaux décès et invalidité, 14 € pour une indemnité journalière de 8 €, 25 € pour une indemnité journalière de 16 €. Dans ce cas, veuillez entourer les couvertures supplémentaires choisies.

*Réservé au secrétariat*

*Date traitement* .....

*Banque* .....

*Nouvel adhérent n°* .....